



Communiqué de presse

Excellente cuvée 2006 pour les comptes de la Ville du Locle

Poursuivant sur sa lancée, la Mère Commune présente
pour l'exercice 2006 un bénéfice de fr 510'915.04

C'est avec une très grande satisfaction que le Conseil communal de la Ville du Locle présente un bouclage des comptes 2006 positif de **fr 510'915.04** pour la Mère Commune alors même que le budget prévoyait un excédent de charges de fr 1'805'172.--, soit une amélioration de 2'316'087.04. Ce résultat confirme les bons chiffres publiés pour l'exercice 2005. Cette évolution très favorable provient d'une part de la bonne maîtrise des dépenses tant au plan des charges de personnel que des biens services et marchandises et d'autre part de la forte augmentation des recettes des personnes morales, traduisant la bonne marche de nos entreprises, ce qui ne peut que réjouir le Conseil communal, ne serait-ce en particulier que sur le plan de l'emploi.

Ce résultat tient compte des trois éléments principaux suivants :

- tout d'abord, le Conseil communal a procédé à des amortissements supplémentaires pour un montant total de fr 1'189'216.17 relevant des chapitres :
 - immeubles, domaines, terrains y compris travaux d'immeubles pour fr 28'279.--
 - ouvrages génie civil travaux terminés et en cours pour fr 125'148.92
 - mobilier, matériel, machines, véhicules pour fr 498'377.60
 - non-valeurs pour fr 537'410.65
- ensuite, compte tenu de l'évolution réjouissante des recettes des personnes morales et du résultat de l'exercice, il a également décidé de verser à la provision sur débiteurs impôts, créée en 2005, un montant de fr 75'000.--, portant ainsi celle-ci à fr 475'000.--. Cette somme correspond en chiffre rond au maximum légal qui est de 5% des débiteurs impôts au 31 décembre 2006 (fr 9'559'714.17). Cette provision doit permettre d'absorber à futur des pertes sur débiteurs impôts.

./.

- enfin, il a convenu de ramener la valeur au bilan des actions GANSA au montant auquel elles seront rachetées par SIRUN au moment de la constitution de cette société cette année. En effet, dans le cadre des négociations menées avec GANSA et le Conseil d'Etat, qui en est l'actionnaire majoritaire, le prix de rachat de GANSA a été fixé, ce qui a déterminé la part du capital actions qui devra être amortie. Il faut rappeler ici que GANSA a déjà fait l'objet d'un assainissement partiel en 2001 mais qui était à l'époque insuffisant. C'est donc un montant de fr 1'228'947.-- qui est utilisé pour cette opération dans les comptes 2006.

Ainsi, avant ces écritures de bouclage, l'excédent de recettes est de fr 3'004'078.21, soit 4.53% des charges.

Pour fixer son choix des amortissements complémentaires dans les comptes 2005, le Conseil communal avait retenu ceux qui avaient l'impact le plus important sur les comptes des années à venir. Pour 2006, il a essentiellement pris en compte des postes figurant au chapitre des non-valeurs ainsi que des investissements en mobilier, machines et véhicules. Ainsi, au travers des mesures prises, les allègements seront de fr 126'950.-- pour 2007.

On relèvera encore que les charges d'aide sociale réparties par le Canton connaissent un ralentissement marqué dans leur progression puisqu'elles augmentent de fr 145'000.-- en chiffre rond, soit 6.8%, par rapport aux comptes 2005 alors que l'accroissement avait été de 20.64% entre les comptes 2004 et 2005. Elles restent toutefois supérieures de fr 163'039.90 par rapport au budget 2006.

Au chapitre des recettes, pour les personnes morales, l'augmentation globale, y compris les taxations tardives est de fr 4'116'853.45 par rapport au budget prudent 2006 et de fr 2'018'067.40 par rapport aux comptes 2005. Cette situation est particulièrement appréciée par le Conseil communal, d'une part dans la mesure où elle apporte une amélioration au résultat des comptes de la Ville mais aussi parce qu'elle traduit la bonne marche de nos entreprises, ce qui ne peut que nous réjouir en particulier au plan de l'emploi.

En ce qui concerne les personnes physiques, la stagnation des recettes par rapport aux années précédentes se poursuit. En effet, si l'on prend en considération, dans le calcul des insuffisances et des trop perçus des taxations tardives, le passage du coefficient de 100 à 70 suite au désenchevêtrement des tâches entre l'Etat et les communes intervenu en 2005, le total de ces recettes, ramené à un coefficient de 70, passe de fr 16'982'516.37 à fr 17'003'318.75, ce qui représente une différence de 0.12%. En revanche, le budget 2006 n'est pas atteint, la différence étant de - fr 97'681.25.

Au chapitre de la perception de l'impôt des personnes physiques toujours, le montant des intérêts moratoires continue de croître si l'on tient compte du passage du taux de 100% à 70% expliqué ci-dessus. Cela signifie des retards dans le paiement de l'impôt ou la non adaptation des tranches par les contribuables. Les conséquences sont d'une part la pénalisation de la trésorerie communale en cours d'année et d'autre part des problèmes potentiels chez les contribuables au moment de la taxation définitive.

On relèvera aussi que la part de la Ville du Locle à la péréquation financière intercommunale poursuit son évolution à la baisse, en diminuant de fr 655'709.-- par rapport aux comptes 2005 et de fr 644'711.-- par rapport aux prévisions budgétaires 2006.

Enfin, la bonne marche du COSC se poursuit, avec un produit des observations qui atteint le montant de fr 2'389'515.65 contre fr 2'105'090.90 en 2005 soit une augmentation de 13.51%. Pour rappel, l'augmentation avait été de 6.17% en 2005.

Les investissements bruts pour 2006 se montent à fr 7'154'495.91 et les investissements nets à fr 6'371'805.76. La majeure partie des recettes qui forment la différence proviennent d'une part d'une première partie de la participation des propriétaires concernés par la construction du réservoir du Voisinage et d'autre part de la généreuse participation du vestiaire de la Croix-Rouge et de citoyennes et citoyens loclois à la réalisation du toboggan aquatique ainsi que de l'appui apprécié du Commerce indépendant et de détail (CID) et de l'Association de développement du Locle (ADL) au remplacement des décorations de Noël.

La capacité d'autofinancement, correspondant au résultat de l'exercice auquel s'ajoutent les amortissements ordinaires et supplémentaires du patrimoine administratif, se monte à fr 6'647'805.98. Elle poursuit son augmentation puisqu'elle était de fr 4'323'879.24 en 2005 et de fr 2'216'266.92 en 2004.

La dette communale à moyen et long terme se monte au 31 décembre 2006 à fr 135'273'543.80, à laquelle s'ajoute une dette à court terme de fr 1'000'000.--. Cela représente une diminution de fr 3'834'288.15 par rapport à l'année précédente. Comme en 2005, SIM SA a remboursé fr 2'000'000.-- à la Ville du Locle.

Enfin, la fortune passe de fr 11'516'887.91 au 31 décembre 2005 à fr 12'148'183.54 au 31 décembre 2006.

Le Conseil communal relève une fois de plus avec satisfaction la poursuite de l'évolution réjouissante des projets industriels et de l'emploi au Locle. Il est toutefois très préoccupé par l'évolution démographique défavorable de cette dernière année. C'est la raison pour laquelle il a entrepris d'accentuer ses efforts pour favoriser l'installation de nouveaux habitants dans notre ville et inciter les autochtones à y demeurer au travers de mesures incitatives qui feront l'objet de rapports au Conseil général dans le courant de cette année.

Le Conseil communal tient à remercier l'ensemble des citoyennes et des citoyens ainsi que des contribuables pour les efforts consentis en faveur de la collectivité et adresser ses sentiments de gratitude aux collaboratrices et collaborateurs des services communaux pour leur engagement et leur disponibilité.

Le Locle, le 16 avril 2007

Pour tous renseignements complémentaires ou pour vous mettre en relation avec les personnes concernées, Bernard Vaucher, chargé de promotion de la Ville du Locle, est à votre disposition au no de tél. 032 933 84 14.

LE LOCLE
Qualité de vie!